

pays partenaire, et vice-versa. Même si les participants sont parfois appelés à donner des conférences, le programme est surtout destiné à leur permettre d'enrichir leurs connaissances, de nouer des liens avec leurs confrères et de se familiariser avec les systèmes d'enseignement étrangers. Dans la plupart des cas, chaque pays assume les frais de déplacement de ses nationaux jusqu'au pays partenaire, alors que ce dernier prend en charge les déplacements sur place et les frais de séjour.

L'aide offerte par le ministère ne s'adresse pas uniquement aux professeurs canadiens qui donnent des conférences ou étudient à l'étranger. En effet, dans le cadre du programme visant les professeurs étrangers, le ministère prête son concours aux universités canadiennes désireuses de s'attacher les services d'éminents professeurs pendant au moins quatre semaines. Il existe par ailleurs un programme bilatéral d'échanges de professeurs auquel participent les pays qui manifestent un intérêt particulier pour le Canada. Le ministère offre aussi, aux termes de l'Accord culturel entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française et de l'Accord général entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques, une aide aux universitaires et chercheurs de niveau postdoctoral qui veulent entreprendre des recherches en sciences sociales et humaines. Enfin, mentionnons, pour clore cette liste, un programme qui permet au ministère de s'occuper de la participation de délégations canadiennes à des conférences mises sur pied par des organismes internationaux, tels l'Organisation pour la coopération et le développement économique, le secrétariat du Commonwealth et l'UNESCO.

Ces programmes sont non seulement imposants par leur contenu, mais également par leur nombre et par leur retentissement. En 1977-1978, les indemnités et allocations de voyage versées par le ministère ont permis à plus de 100 universitaires canadiens d'aller enseigner ou prendre part à des congrès de sociétés savantes à l'étranger. En outre, plus de 60 éminents professeurs et spécialistes étrangers de renommée mondiale sont venus au Canada dispenser des cours dans des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de hautes études. Plus de 30 Canadiens d'expression anglaise se sont rendus en France où ils ont effectué des études supérieures tout en enseignant leur langue maternelle, et, en retour, un nombre équivalent de Français sont venus au Canada dans le même but. Le ministère a également prêté son concours à plusieurs délégations de spécialistes du monde de l'enseignement en mission au Canada, parmi lesquelles on peut citer notamment la délégation de spécialistes allemands qui a visité plusieurs provinces canadiennes pour mettre sur pied des programmes d'échanges d'élèves et d'enseignants de niveau secondaire et celle formée par les représentants de l'Association des collèges communautaires du Canada qui se sont rendus dans un certain nombre de pays européens et africains pour s'entretenir de coopération internationale avec leurs homologues.

Compte tenu de l'importance de son mandat dans le domaine, le ministère des Affaires extérieures doit non seulement s'employer à affirmer la présence canadienne à l'étranger, mais il doit également s'occuper d'asseoir, au pays même, une structure solide à l'appui de son activité dans le secteur. Il s'agit là d'une dimension relativement nouvelle du rôle du ministère et qui prend rapidement de l'ampleur. C'est pourquoi, ces dernières années, les efforts de ce dernier ont convergé en grande partie vers l'aspect "interne" de ce programme et vers l'établissement de liens avec d'autres organismes publics et privés. Ce travail s'assimile à celui qu'il effectue du côté des arts où il veille à ce que la communauté artistique soit tenue au courant des initiatives qu'il entreprend pour renforcer les relations artistiques du Canada avec l'étranger.